

COMMISSION DE LA JUSTICE

du 18 octobre 2017

Question de M. André Frédéric au vice- premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la collaboration entre la police fédérale et les services de renseignements"

André Frédéric (PS): Un mail interne de la police fédérale de 2016 est parvenu à la presse. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, l'accès à des bases de données est refusé aux officiers de liaison. Cette situation est inacceptable. Les efforts doivent converger vers un résultat rapide. Les recommandations de la commission d'enquête sont limpides: il faut améliorer la circulation de l'information pour mener une lutte efficace contre le terrorisme et le radicalisme violent. La commission recommande la mise en place de plates-formes, la désignation d'officiers de liaison, l'accès aux banques de données pour ces officiers et la création d'une banque carrefour des données. Comment circulent les informations dans ces affaires sensibles? Quelles sont les raisons invoquées par la police fédérale pour refuser l'accès à la base de données aux services de renseignements? Quand le rapport de la commission d'enquête aura été approuvé, comment comptez-vous mettre un terme à ces pratiques? Comment donner accès aux bases de données sans court-circuiter la protection de la vie privée?

Koen Geens, ministre : Le 19 mai 2016, un protocole d'accord a été signé entre la police judiciaire fédérale (PJF) de Bruxelles, la Sûreté de l'État (VSSE), le SGRS de la Défense et l'OCAM. Une cellule de fusion commune a été créée pour rassembler les informations et coordonner les services. La collaboration entre la PJF de Bruxelles et la Sûreté est intense, et respecte le cadre légal. La consultation des banques de données policières par la VSSE n'est prévue que pour la banque de données nationale générale (BNG). Le mail de 2016 avait pour objectif de rappeler aux enquêteurs le cadre légal. Cela n'a pas compliqué l'échange d'informations. Les membres de la PJF ont toujours communiqué les renseignements pertinents à la Sûreté. La commission d'enquête parlementaire propose la création de joint intelligence centers et de joint decision centers basés sur le protocole d'accord appliqué à Bruxelles. Les règles sont en cours d'élaboration. La banque-carrefour de la sécurité est un objectif à long terme faisant l'objet de discussions avec le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité.

André Frédéric (PS): J'insiste sur l'importance de la communication. La commission d'enquête a mis en lumière des problèmes de communication entre services de police et de renseignements.